

L'UNAFORIS devient certificateur de compétences

L'UNAFORIS, dans le cadre de son projet stratégique 2019-2021 (axe 3 - une offre de formation ouverte à tous, tout au long de la vie, sur tous les territoires) et s'appuyant sur les possibilités offertes par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », a décidé de s'investir avec son réseau, dans la création de certificats de compétences pour soutenir le développement et la reconnaissance des compétences par la formation et la qualification des personnes.

Avec l'appui de ses établissements de formation adhérents et le soutien de nombreux partenaires, **quatre premières certifications**, inscrites au répertoire spécifique des certifications (RSCH) de France compétences, seront proposées à tous les acteurs de l'intervention sociale (travailleurs sociaux, bénévoles, élus, demandeurs d'emploi, personnes concernées, etc.) à partir de janvier 2021 :

- **« Exercer une mission de référent de parcours santé social »**

Objectif : permettre aux professionnels ou futurs professionnels de se situer dans la mission de référent de parcours au cœur des enjeux de l'accompagnement, de piloter et d'animer un réseau de partenaires afin de co-élaborer, organiser et suivre le projet avec la personne accompagnée

- **« Accueillir et accompagner dans des espaces digitalisés »**

Objectif : renforcer et développer les compétences en matière d'accueil et d'accompagnement des usagers et des publics en difficultés dans l'usage du numérique ou en situation d'illectronisme, et de favoriser leur autonomie

- **« Engager des dynamiques de projet de développement social avec les acteurs d'un territoire »**

Objectif : renforcer et développer des compétences permettant de se positionner au niveau local en contribuant à la création d'espaces de liens sociaux favorisant le vivre ensemble, la cohésion sociale, les solidarités sur le territoire et le mieux-être des personnes

- **« Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme »**

Objectif : attester la maîtrise des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et spécifique des personnes avec trouble du spectre de l'autisme

La préparation à ces certifications sera assurée par des établissements de formation, adhérents de l'UNAFORIS, certifiés qualité et conventionnés avec elle. La préparation sera individualisée, à partir d'un positionnement prenant en compte l'expérience et les formations antérieurement suivies sur le sujet. Les parcours préparatoires et certifications sont finançables sur le plan de développement des compétences des entreprises, financements publics et sont éligibles au CPF.

La liste des établissements conventionnés dans toute la France, est disponible sur le site internet de l'UNAFORIS, <https://bit.ly/unaforis-certification>, ainsi que des précisions sur chaque certification de compétences.

Contact : Chloé Altwegg-Boussac, Adjointe à la déléguée générale

chloe.altwegg-boussac@unaforis.eu - 06 89 69 27 67